CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE
Séance du mardi 27 octobre 2026
Procès-Verbal
sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Daniel SEGUT, Pascale BERTHET, Franck LECOULTRE, Jacques COMBE, Serge JOLY, Christian MAIRE, Bénédicte MARGERIE, Geneviève MARTIN, Jude-Marie BRENIAUX, Delphine MICHEL, Christiane VACELET, Céline VANDELLE, Pierre-Baptiste MOUREY, Hubert POULET, Claude RAGONDET, Frank RODOT
Absents excusés : Pauline BOTEBOL (donne procuration à Delphine MICHEL), Laure DUPONT (donne procuration à Bénédicte MARGERIE), Christelle JOLY (donne procuration à Franck LECOULTRE).
Secrétaire de séance : Franck LECOULTRE
Secrétaire de mairie : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2026
Remarque de Bénédicte Margerie : dans le paragraphe 3/ il est précisé que l'augmentation du prix de l'eau assainie ne concerne pas l'eau potable mais seulement l'eau traitée. Pas d'autres observations.

Délibérations n° 059 à 070 :

2/ Approbation du RPQS eau et assainissement 2025 (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service)
- RPQS en matière d'eau potable présenté par le Syndicat des Eaux de l'Heute la Roche. Approbation.
- RPQS en matière d'assainissement, présenté par la commune. Bénédicte Margerie soulève plusieurs incohérences dans les chiffres (données INSEE incorrectes, cases non remplies…). Le maire fera remonter ces erreurs à M. Zourak, technicien Eau et Assainissement du cabinet Territoires Ingénierie du Département, qui remplit les données sur le site dédié.
  Problème de l'azote : le maire doit rencontrer la Société SCIRPE à ce sujet le 28/10. La station de 2007 à Crançot serait sous-dimensionnée selon les normes actuelles et la hausse de la population.

3/ Assainissement : redevance « Performance systèmes d'assainissement collectif » 2027
L'Agence de l'eau valide la performance du réseau d'assainissement, en fonction des données du RPQS. Elle fixe chaque année le tarif de base ainsi que le taux de modulation qui varie entre 0,3 et 1 en fonction de la performance des stations. Pour faire diminuer ce taux, il faut améliorer les stations, ce qui sera le cas avec les futurs travaux d'assainissement prévus à Granges-sur-Baume.
Pour l'année 2027, l'agence de l'eau fixe le tarif de base à 0.17 € HT/m3 et le taux de modulation à 0.6 soit un montant de 0.17 x 0.6 = 0.102 €/m3 à compter du 01/01/2027.
POUR à l'unanimité

4/ Déclassement du bout de l'Impasse de la Tillette à Crançot vendu à M. et Mme Sauvonnet
Afin de finaliser la vente du bout de l'impasse de la Tillette à M. et Mme Sauvonnet, il convient de déclasser cette partie de voirie. La parcelle concernée est cadastrée AA 127 pour une superficie de 46 ca.
POUR à l'unanimité.

5/ Achat parcelle rue de la Barette à Mirebel
M. Vaucher est propriétaire de la parcelle AA 316 à Mirebel, le long de rue de la Barette. Il y a une zone de 31 m² le long de sa propriété sur laquelle la route passe. Il propose de nous la céder pour 1 euro symbolique afin de régulariser la situation. Le bornage a déjà été effectué, il convient d'établir l'acte notarié. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
POUR à l'unanimité.

6/ Location parcelle à l'association Tchéva à Mirebel
« Tchéva randonnée équestre » est une association implantée à Mirebel, qui propose des balades et des randonnées à cheval pour découvrir les paysages de la Combe d'Ain. Elle demande la possibilité de disposer de la parcelle 304 à Mirebel pour pérenniser son activité de randonnée équestre et mieux organiser les rotations des pâtures, dans le respect de la préservation des espaces naturels. Le projet vise à entretenir et valoriser des terrains difficiles

à exploiter tout en limitant l'embroussaillement. Cette parcelle est gérée par la Fédération de Chasse dans le cadre de l'ENS (Espace Naturel Sensible). Une convention de pâturage pourrait être établie prévoyant une période expérimentale, des engagements d'entretien et des conditions d'utilisation du terrain. Anaïs Mottet se charge de préparer le bail environnemental, pour un an à l'essai avec bilan en fin d'année.
POUR à l'unanimité.

7/ ONF : état d'assiette des coupes 2027 et affouages 2026-2027

Christian Maire présente l'état d'assiette des coupes de bois 2027 établi par l'ONF. Il rappelle qu'il s'agit de la liste annuelle et officielle des coupes prévues à l'année en forêt communale soumise, dans le cadre des plans d'aménagement des forêts signés pour une durée de 20 ans. (Granges 2011, Mirebel 2016, Crançot 2019).
Parcelles proposées sur chaque village :

- Crançot : C5 (régénération), C31 (éclaircies de hêtres)
- Granges : G12, 13, 14 (cloisonnements), 22 (éclaircies de hêtres)
- Mirebel : M6, 23 (cloisonnements), 25, 26, 27 (sécurisation route forestière). En commission bois, il a été décidé de vendre en bord de route.

POUR à l'unanimité.

Affouages :

Les parcelles C10, M3, M4, G8, G9 et G10 sont destinées à l'affouage sur pied. Il convient de choisir des garants de coupes : Frank Rodot, Delphine Michel et Christian Maire sont désignés (ceux-ci ne participent pas au vote). Le conseil fixe le montant de la taxe d'affouage à 120 €, comme l'année précédente. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 13 novembre à 18h30. Christian tient à remercier tous les intervenants qui sont venus aider au marquage des bois pour les affouages.

Informations diverses : cette année la commune a vendu pour environ 90 000 € de bois. Cela diminuera les prochaines années en raison du dérèglement climatique (bois morts en raison de la sécheresse, scolytes, régénération et/ou plantations nouvelles qui n'ont pas marché, …). En commission bois, il a été décidé d'ajourner certains travaux au vu de la situation.

Parcelles sur Crançot proposées à la vente par des particuliers :

- Pour la 1ère parcelle, la proposition de 1 100 € a été refusée par le vendeur qui en veut 1 500 €.
- Pour la seconde parcelle une offre de 1 000 € a été faite, en attente d'une réponse. Si le prix proposé est accepté, vote à l'unanimité (sauf Christian Maire qui ne prend pas part) pour procéder à l'achat.

8/ Zone d'Activités : convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura pour le suivi des « reptiles » et suivi du cortège floristique sur la parcelle du Tartre à Mirebel.

A la demande de la DREAL, certains murgers ont été reconstruits afin de compenser la destruction d'habitat potentiel de certains reptiles. Une visite sur place doit avoir lieu le 28/10 en présence d'un représentant de la DDT et de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) afin de valider ces premiers travaux.
Concernant la destruction des affleurements rocheux et de la petite partie de « prairie naturelle », une compensation est proposée par la commune pour un aménagement sur la parcelle du tartre à Mirebel, avec un suivi adapté. La proposition de la fédération a été transmise à la DREAL qui doit la valider ou demander des modifications. Il conviendra ensuite de la mettre en application.
Le Maire présente un devis établi par la Fédération de chasse fixant le programme d'actions sur 10 ans pour ces 2 dossiers (reptiles et parcelle du Tartre). En 2027, cela représenterait 10 jours de travail (9 j en 2028, 2.5j en 2029, 3.5j en 2031, 4.5j en 2032, 2.5j en 2033, 3.5j en 2034 et 4.5j en 2036), avec un forfait de 500 €/j.
POUR à l'unanimité.

9/ Dégrèvement assainissement dû à une fuite sur le réseau

Suite à une fuite d'eau après compteur, la directrice de la micro crèche sollicite la commune pour obtenir un dégrèvement de sa facture d'eau (seulement la partie assainissement pour la commune). Le tuyau plymouth s'est débranché, ce qui a provoqué une importante fuite d'eau (400 m3). Le dossier est en cours de traitement, entre l'expert et l'entreprise qui a procédé à l'installation, et qui conteste le rapport de l'expert. L'assurance a remboursé pour l'instant l'intervention du plombier.
Après discussion, le conseil valide le dégrèvement pour la surconsommation d'eau assainie.

Jacques Combe a eu le même problème de fuite d'eau après compteur (200 m3). Le maire propose de voter également pour un dégrèvement pour la surconsommation d'eau assainie. Le conseil valide (sauf Jacques qui est sorti de la salle).

10/ Assainissement et eaux pluviales : emprunts

Suite au transfert de la compétence assainissement de la commune à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille (CCBHS) au 01/01/2027, le reversement de l'excédent du budget assainissement des 8 communes concernées ne pourra se faire qu'en mai ou juin selon le trésorier. Au 1er janvier, la CCBHS va créer un budget assainissement, mais elle ne peut pas faire d'emprunt en son nom puisque les banques se basent sur le budget assainissement de l'année précédente (qui n'existe pas pour la CCBHS). Les travaux de Granges-sur-Baume commenceront en début d'année. La CCBHS ne disposera pas des fonds nécessaires. Le montant nécessaire à emprunter est de 600 000 € sur 25 ans. Le maire propose donc de faire l'emprunt au nom de la commune. Il sera transféré automatiquement à la Com Com au 01/01/2027. La commune pour le compte de la CCBHS choisit l'offre de la Banque Populaire.
POUR à l'unanimité.

Concernant la partie eaux pluviales, la commune reste compétente et doit faire un emprunt pour ces travaux. Le maire propose plusieurs offres de la Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et la Banque des Territoires, pour un montant de 230 000 € sur 20 ans. Le conseil décide de contracter l'emprunt auprès de la Banque des Territoires qui a un taux indexé sur le livret A plus avantageux.
POUR à l'unanimité.

11/ Questions et informations diverses

- Atelier communal : l'avant-projet sommaire est en cours, l'architecte travaille sur le chiffrage. Les études de sol sont également lancées.
- Projet pelouses sèches validé par le Département, les travaux peuvent commencer.
- SICTOM : demande de rendez-vous suite à contrôle des bacs. Date prévue le 13/11 à 8h30 avec Bénédicte Margerie (déléguée au SICTOM), le maire et les secrétaires.
- Jude-Marie Breniaux demande où en est le dossier des demandes de subventions aux associations. Il attend notamment la réponse concernant la demande du club de foot. Il précise que de nombreux habitants de Hauteroche font partie du club et rappelle que le siège de l'association est situé sur Hauteroche. Franck Lecoultre répond qu'il n'a pas avancé sur le sujet. Il avait été prévu de définir des critères d'attribution mais le dossier est resté en suspens. Il propose de remettre au propre son dossier et de l'étudier lors d'un prochain conseil.
- Véhicule communal : Céline Vandelle demande si la commune a avancé sur ce dossier. Le maire explique qu'entre-temps le master est tombé en panne et non réparable. Il a donc été décidé de remplacer en priorité ce véhicule. La commune a fait l'acquisition d'un fiat Ducato d'occasion pour un montant de 22 700 € (reprise de l'ancien véhicule comprise). L'achat d'un véhicule électrique a donc été abandonné. La commune envisage plutôt l'achat d'un utilitaire 5 places d'occasion. En réunion d'adjoints, il a été décidé de faire un état des besoins jusqu'à fin janvier (trajets des employés municipaux, des adjoints au quotidien, des élus pour les réunions Com Com et autres…) afin de prévoir cet achat au prochain budget.
- Repas des aînés : prévoir de l'aide pour la préparation de la salle la veille le samedi 28/11.
- Cérémonie du 11 novembre : Claude Ragondet a prévu des lectures par les enfants. Pour Crançot et Mirebel, tout est organisé, mais il lui manquerait un enfant à Granges-sur-Baume. Hubert Poulet demandera à ses enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire, Daniel SEGUT

Le secrétaire de séance, Franck LECOULTRE